



L'An deux mille vingt-trois, le 26 Septembre 2023, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 20 septembre 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRÉSENTS : Monsieur SIMON Stéphane, Madame TREMEL Emmanuelle, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame MARTIN Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur ROYOUX Claude, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Madame MARAGLIANO Francine, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence, Monsieur NOGARÈDE Alain

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas

Ordre du jour

Décision 1 : EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

MonLogement27 - Réhabilitation des immeubles Pelvoux et Lautaret - Garantie d'Emprunt

Décision 2 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce - Organisation du concours de création d'activité et remise de prix

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** d'accorder à MonLogement27, dans le cadre des travaux de réhabilitation des immeubles Pelvoux et Lautaret à Evreux, la garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 20 %, selon les conditions ci-dessous exposées :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 095 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 149221 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 219 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du concours Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce qui va se dérouler les 29 et 30 septembre 2023 et **AUTORISE** la dotation du concours Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce des prix ci-après :

- 1er prix : deux mois de loyer gratuits lors de l'ouverture du magasin en centre-ville d'Evreux (dans la limite de mille euros par mois) et un abonnement d'un an pour la location d'un vélo électrique auprès de Véloo ;
- 2ème prix : participation à la création d'un site internet lors de l'ouverture du magasin sur le territoire (valeur 1080€) et 6 mois d'abonnement pour la location d'un vélo électrique auprès de Véloo ;
- 3ème prix : participation à une formation en stratégie de communication (valeur 750€) et 3mois d'abonnement pour la location d'un vélo électrique auprès de Véloo ;
- Une boîte de chocolat d'un commerçant local pour chacun aux quatorze porteurs de projet.